Envoyé en préfecture le 06/05/2026
Reçu en préfecture le 06/05/2026
Publié le
ID : 022-212201990-20260423-20260039-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE PLEUMEUR - GAUTIER

Date de convocation : 16 avril 2026 Nombre de conseillers : En exercice : 15 Présents : 15 Votants : 15 **Quorum atteint**	L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois avril à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur LE MOULLEC Frédéric, Maire Etaient présents : Madame BOBONY Annaïg, Madame BOURDOISEAU Sindy, Madame CALLEC Angélique, Madame CLENET Véronique, Madame CORNILLAULT Annabelle, Monsieur FAISANT Gurvan, Monsieur L'ANTHOËN Jérémie, Monsieur LE GUEN François, Monsieur LE MOULLEC Frédéric, Monsieur LE ROUZÈS Benoît, Madame LE TIRANT Christine, Madame LOUTOUFI Céline, Monsieur RENAUD François, Monsieur TERRIEN Yannick, Monsieur TRÉHIOU Mickaël
	Absents : Représentés : Non-représentés :
Secrétaire de séance	Sindy BOURDOISEAU
Assistait également	Anne-Hélène HENRY, Secrétaire de Mairie

Création d'un emploi non permanent suite à un accroissement saisonnier d'activité

Article l. 332-23 2° du Code Général de la Fonction Publique

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que l'article L. 332-23 2° du Code Général de la Fonction Publique autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents

Envoyé en préfecture le 06/05/2026
Reçu en préfecture le 06/05/2026
Publié le
ID : 022-212201990-20260423-20260039-DE

contractuels pour un accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois sur une période consécutive de douze mois, renouvellement compris.

Monsieur le Maire expose également à l'assemblée qu'il est nécessaire de prévoir l'entretien des espaces verts. Ces tâches ne peuvent être réalisées par les seuls agents permanents de la collectivité.

Ainsi, en raison des tâches à effectuer, il propose au Conseil Municipal de créer, à compter du 1er juin 2026, un emploi non permanent sur le grade d'adjoint technique à temps complet et de l'autoriser à recruter un agent contractuel pour une durée de 4 mois, jusqu'au 30 septembre 2026 suite à un accroissement saisonnier d'activité.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **De créer un emploi non permanent relevant du grade d'adjoint technique, pour effectuer les missions d'agent polyvalent des services techniques suite à l'accroissement saisonnier d'activité à temps complet, à compter du 1er juin 2026 pour une durée de 4 mois, jusqu'au 30 septembre 2026.**
- **La rémunération sera fixée par référence à l'indice brut 367 indice majoré 366, à laquelle s'ajoutent les suppléments et indemnités en vigueur.**
- **La dépense correspondante sera inscrite au chapitre 012 article 6413 du budget primitif 2026.**

Pour extrait conforme,

Secrétaire de séance

Président de séance

MAIRIE DE PLEUMEUR-GAUTIER (Côtes d'Armor)